MK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2008-<u>355</u>/PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord signé le 30 mai 2006 au Koweït portant création de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC).

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DÛ CONSEIL DES MINISTRES,

Vice CF 02.69

18-26-28

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n° 2008-138/PRES/PM du 23 mars 2008 portant remaniement du gouvernement ;

VU le décret n°2007-424\PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'accord portant création de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC), adopté le 24 juin 2005 à Putrajaya en Malaisie;

VU l'avis juridique n° 2008-002/CC du 28 février 2008 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'accord portant création de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC), adopté le 24 juin 2005 à Putrajaya en Malaisie;

<u>DECRETE</u>

ARTICLE 1: Est ratifié l'accord portant création de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC), adopté le 24 juin 2005 à Putrajaya en Malaisie.

ARTICLE 2:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 juin 2008

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Djibrill Yipene BASSOLE